



CONVENTION DE STAGE BACHELIER EN INFORMATIQUE DE GESTION

Entre les parties suivantes :

d'une part,

Monsieur Vanweddigen Willy, Directeur des cours de promotion sociale de l'établissement précité,

d'autre part,

Madame, Mademoiselle, Monsieur(1)(2).....

étudiant de la section : BACHELIER EN INFORMATIQUE DE GESTION

au sein de l'établissement précité, ci-après dénommé le stagiaire,

et d'autre part enfin,

....., **responsable du stage au sein de l'entreprise ou institution :**

Il est convenu ce qui suit :



- 1) L'Entreprise ou Institution accepte de prendre en stage le stagiaire susnommé. Il est placé sous l'autorité du responsable du stage.
- 2) L'objectif du stage est de permettre au stagiaire de compléter sa formation théorique par une pratique professionnelle en situation réelle, de mettre en pratique les connaissances acquises aux cours, d'évaluer ses aptitudes, de tester ses capacités d'intégration dans une équipe de professionnels et de remédier aux éventuelles difficultés qu'il pourrait rencontrer. L'Entreprise ou Institution s'engage à respecter cet objectif et à ne pas abuser du stagiaire par des tâches sans rapport avec son activité professionnelle.
- 3) La durée totale du stage qui se compose de 2 parties est de minimum 300 heures, dont :
 - a) 100 heures minimum pour le « Stage d'Intégration Professionnelle » (SIP) qui consiste plus particulièrement à établir une analyse répondant à une problématique rencontrée au sein de l'Entreprise.
Il en résultera un rapport qui sera évalué.
 - b) 200 heures minimum pour le « Stage d'Activités Professionnelles de Formation » (APF) qui consiste plus particulièrement à des tâches de développement en rapport à l'analyse établie lors du premier stage.
Il en résultera également un rapport qui sera évalué.
- 4) Les 2 stages (SIP et APF) peuvent, éventuellement, être réalisés séparément en respectant le nombre d'heures pour chaque partie.
- 5) Durant l'exécution de la présente convention, le stagiaire reste sous la responsabilité de l'établissement auquel il appartient. Il n'existe entre lui et l'Entreprise ou Institution aucun engagement de louage d'ouvrages ni de louage de services. Cela implique que :
 - a. Le stage n'est pas rémunéré. Les frais de transport sont laissés à la discrétion de l'Entreprise ou Institution qui accueille le stagiaire en stage.
 - b. Le stagiaire ne relève pas de la législation sur la sécurité sociale.
 - c. Le stagiaire est assuré contre tout risque d'accident par l'Administration Communale d'Etterbeek (Contrat d'assurance Ethias n° 45.041.120).
- 6) Tout déplacement à l'étranger est interdit.
- 7) Le stagiaire s'engage à adopter une conduite irréprochable durant son stage et à respecter le règlement interne de l'Entreprise ou Institution dans laquelle il effectue son stage. Il s'engage en outre à ne pas divulguer les renseignements confidentiels dont il pourrait avoir pris connaissance durant son stage.
- 8) Le stagiaire est soumis aux mêmes exigences d'horaires que les autres membres du personnel. L'horaire du stagiaire est déterminé par le maître de stage. Celui-ci informera l'établissement de toute absence du stagiaire durant le stage en complétant l'attestation de services prestés annexée à la présente convention ou remise par le superviseur lors d'une visite de stage. En cas d'absence justifiée du stagiaire, celui-ci conviendra, avec son maître de stage, de dates de récupération en dehors des heures de cours.
- 9) Le maître de stage doit permettre au stagiaire d'écrire ses 2 rapports dans le cadre des heures du stage :
 - a) une durée approximative de 20 heures pour le rapport de stage SIP
 - b) une durée approximative de 20 heures pour le rapport de stage APF



INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION CONTINUE D'ETTERBEEK

Enseignement de Promotion Sociale - Matr. 2.076.052

Siège administratif et Direction : Tél. 02 647 25 69 - Fax: 02 646 39 85

Rue Joseph Buedts 14 - 1040 Etterbeek

info@isfce.org - www.isfce.org

- 10) A l'issue du stage, le maître de stage cote le stagiaire selon la grille d'évaluation annexée à la présente convention ou remise par le superviseur lors d'une visite de stage. L'évaluation est fixée de manière objective et correspond à la valeur réelle du stagiaire.
- 11) Le maître de stage s'engage à renvoyer à l'établissement la grille d'évaluation et l'attestation de services prestés au plus tard une semaine après la fin du stage.
- 12) Le maître de stage détermine le programme d'activités auquel est soumis le stagiaire. Les activités à effectuer par le stagiaire sont spécifiées dans l'annexe à la convention qu'il faut compléter.
- 13) Le superviseur du stage, se tient à la disposition du maître de stage et du stagiaire pour tout problème qui pourrait survenir durant le stage.
- 14) L'Entreprise ou Institution, l'établissement et le stagiaire se réservent le droit de résilier à tout moment le présent contrat si l'une des parties contractantes ne respecte pas tout ou partie des treize points énumérés ci-dessus.
- 15) L'annexe décrivant les activités à effectuer par le stagiaire et l'annexe à la convention de stage, font partie intégrante à la convention.

Fait en triple exemplaires, à Etterbeek, le (date).....

Signature du Chef d'établissement,

Signature du Stagiaire,

Signature du Responsable,

(p.o. Van Oudenhove Didier)

(p.o. De Henau Marie-Ange)

Vanweddingen Willy.

Directeur



CONVENTION DE STAGE POUR LE BACHELIER EN INFORMATIQUE DE GESTION

Stage(s) à réaliser : SIP APF (cocher la ou les cases en fonction du (des) stages à réaliser)

Période et durée du stage :

Le stage aura une durée de heures et débutera le/...../ 20.... et se terminera le/...../20....

L'étudiant fournira chaque rapport de stage au plus tard deux semaines après la fin du stage correspondant.

L'étudiant,

Je soussigné(e), **Madame, Mademoiselle, Monsieur(1)(2)**....., étudiant en 3^{ème} année de la section BACHELIER EN INFORMATIQUE DE GESTION dans l'établissement : Institut Supérieur de Formation Continue d'Etterbeek,

m'engage à respecter les objectifs de stage ainsi que les demandes formulées par la société, (l'entreprise, l'institution, l'établissement) qui m'accueille. Je joins à cette convention mes objectifs.

Fait à, le

Signature de l'étudiant.

La société (l'entreprise, l'institution, l'établissement),

Je soussigné(e),responsable de la société, (l'entreprise, l'institution, l'établissement) dont les coordonnées sont reprises ci-après :

.....
.....

Email :

Téléphone de contact :

déclare avoir pris connaissance des pages qui composent les modalités pratiques de stage et de la grille d'évaluation. Je joins à cette convention nos exigences par rapport aux stagiaires.

Fait à, le

Signature du responsable ou de son représentant.

Je soussignée, **De Henau Marie-Ange, (1)**

Je soussigné, **Van Oudenhove Didier, (1)**

professeur dans la section : BACHELIER EN INFORMATIQUE DE GESTION dans l'établissement : Institut Supérieur de Formation Continue d'Etterbeek,

déclare avoir reçu la convention de stage ainsi que l'horaire de stage de l'étudiant.

Je donne mon approbation pour le choix de ce stage dans la société, (l'entreprise, l'institution, l'établissement) nommé ci-dessus.

Fait à Etterbeek, le/... / 20....

Signature du professeur